



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Entrée en vigueur

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-534 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 mars 2023, le règlement numéro 2022-534 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 10 mai 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Acton Vale

Donné à Upton, ce 24^e jour mai 2023

Nabil Boughanmi,
Directeur général et greffier-trésorier